

Résumé

Le harcèlement sexuel est un comportement pathologique pratiqué par une certaine catégorie de bourreaux dans différents milieux et institutions et plus particulièrement en milieu scolaire et universitaire où il paraît totalement incongru et paradoxal dans la mesure où l'institution scolaire est censée être un lieu de savoir et de protection. A l'université, l'enseignant a perdu son aspect sacralisé de père spirituel pour revêtir celui de parent incestueux et même pédophile. Nous essayerons à travers notre communication de transmettre une analyse et une réflexion sur ces procédés qui piétinent toute déontologie et toute éthique, provoquant quelquefois de véritables traumatismes et des abandons chez certaines étudiantes qui préfèrent quitter l'université que de céder aux pressions et n'ayant aucun moyen d'affrontement.

Mot clés : éthique, déontologie, harcèlement sexuel, trauma, université.

ملخص:

إن التحرش الجنسي عبارة عن سلوك مرضي تمارسه فئة معينة من الجالدين في أماكن و مؤسسات مختلفة وخاصة في المدارس والجامعات، أين يبدو غير منطقي تماما ومتناقض، لأن المؤسسة المدرسية من المفترض أن تكون مكانا للمعرفة و الحماية. فقد الأستاذ مظهره المقدس في الجامعة كأب روعي، ليتخذ مظهر الأب الذي يمارس زنا المحارم وحتى المُستغل جنسيا للأطفال. سنحاول من خلال تدخلنا نقل تحليل وتفكير في هذه السلوكات التي تدوس على أية أخلاق و آداب وُجدت، مسببة أحيانا صدمات حقيقية وهجر بعض الطالبات اللواتي لا تملكن أية وسيلة للمواجهة للدراسة، حيث أنهن تفضلن ترك الجامعة على الرضوخ للضغوط .
كلمات مفتاحية: أخلاقيات، قواعد السلوك، التحرش الجنسي، صدمة، جامعة.

Introduction

Le harcèlement sexuel fait partie des violences à caractère sexuel avec ou sans contact physique commis par un ou plusieurs individus avec violence, contrainte, menace ou surprise. Sans le consentement de la

¹ Hayet Abboud, Professeur, Université de Constantine 2.

Ethique, déontologie et harcèlement sexuel à l'université.

personne visée. Selon M. Salmona les violences sexuelles et entre autres le harcèlement n'ont rien à voir avec le désir sexuel, ni avec les pulsions sexuelles. Ce sont des armes très puissantes pour détruire l'autre, le dégrader, le soumettre et le réduire à l'état d'objet et d'esclave. Il s'agit avant tout de dominer et d'exercer sa toute puissance. C'est une représentation prédatrice de la sexualité qui mine les relations entre les hommes et les femmes, maintient l'inégalité entre les deux sexes, et les prive d'un accès à une sexualité épanouissante, une véritable rencontre de deux êtres partageant le même désir. M. Salmona précise qu'il s'agit d'une confusion entre un véritable désir et une excitation douloureuse liée à une mémoire traumatique sensorielle qu'il faut éteindre à tout prix. C'est aussi un amalgame entre le plaisir sexuel et un soulagement brutal accompagné d'une anesthésie émotionnelle.

Le harcèlement sexuel comprend plusieurs formes :

- Les blagues sexistes, grossières et dégradantes.
- Les remarques sur l'apparence physique.
- Les remarques sur la vie privée et sexuelle.
- L'usage de termes d'affections comme (ma poule, ma cocotte).
- L'utilisation de confidences insinuanes sur la vie privée et sexuelle du harceleur (insatisfaction avec son partenaire).
- L'offre d'invitations répétées et de promesses sexuelles explicites.
- Des promesses d'augmentations salariales ou de progression et de réussite universitaire.
- Appels téléphoniques obscènes et répétés
- Il existe d'autres types de harcèlement sexuel cette fois ci non verbal:
 - Les sifflements et les regards à connotation sexuelle.
 - L'affichage de matériel pornographique.
 - Signes à caractère sexuel (se lécher les lèvres en signe d'invitation sexuelle).
- Des signes plus prononcés à caractère physique :
 - Des effleurements intentionnels qui paraissent accidentels.
 - Des attouchements et des touchers physiques tels que (des tapes sur les fesses, des chatouillements, des pincements).

Le harcèlement sexuel est un comportement unilatéral, dégradant, humiliant et avilissant pour les victimes et porte atteinte à l'estime de soi.

Le harcèlement sexuel à l'université

Il est très difficile d'avoir une idée sur l'ampleur du phénomène du harcèlement sexuel dans les universités car l'absence de statistiques le rend invisible. Le nombre de procédures pénales est insignifiant car les victimes y ont rarement recours par peur des représailles. En Europe et notamment en France, la mobilisation féministe contre les violences masculines à l'égard des femmes a été décisive dans l'obtention d'avancées juridiques telles que la redéfinition du viol en 1980 ou la création du délit de harcèlement sexuel en 1992, et la création d'association assurant la formation d'un personnel qualifié pour l'écoute, l'accompagnement et la prise en charge des victimes. Pourtant aussi bizarre que cela puisse-t-il être, l'enseignement supérieur resta fermé à ce progrès. Hamel (2008) précise que les agissements sexistes et sexuels sont occultés, et que les auteurs du harcèlement sexuel bénéficient de l'impunité la plus totale. Un constat amer a été fait celui d'une volonté persistante de fermer les yeux sur un phénomène aussi grave et destructeur que le harcèlement sexuel souvent suivi de harcèlement moral.

En 2000, une enquête nationale de grande envergure sur les violences envers les femmes (ENVEFF) put mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes. Ses résultats ont déclenché la mise en place de politiques publiques destinées à améliorer la protection des victimes par des changements du code pénal et par la sensibilisation du public et par la formation des intervenants.

D'autres enquêtes sur la sexualité suivirent (2006, 2008). En 2011 une enquête appelée virage (violences et rapport du genre) sous la direction de Christelle Hamel a ciblé une population de 20000 personnes pour arriver à cerner ce phénomène.

Concernant l'université, cette enquête a combiné l'utilisation du téléphone et de l'internet pour la collecte des données. Car ils permettent de mieux gérer que le face à face le recueil des données sur les violences subies, la confidentialité des entretiens, et ils favorisent la déclaration des événements difficiles, ce qui garantit la qualité et la pertinence des résultats.

Ces derniers se sont révélés surprenants et fructueux. En effet les formes de violences dévoilées étaient multiples, nous les avons décrites

Ethique, déontologie et harcèlement sexuel à l'université.

précédemment mais il s'y ajoute des pressions psychologiques, des tentatives de viol et carrément des viols. Elles prennent une forme spécifique et un espace particulier à chaque contexte. Le harcèlement sexuel est directement exercé dans les salles de cœur ciblant une ou plusieurs victimes, mais aussi dans les espaces de vie commune du campus tels que la bibliothèque, les bureaux privés d'enseignants ou d'administrateurs, les espaces sportifs et les espaces de détente, cafétéria, restaurant ...etc.

Les statuts du personnel universitaire sont très hétérogènes ; En effet étudiants, enseignants, administrateurs et travailleurs se côtoient dans des rapports complexes et se hiérarchisent dans des relations de pouvoir, de prestige et d'autorité, de grade et de fonctions multiples. Les auteurs peuvent différer dans leur lien avec les victimes. Les actes peuvent être commis entre pairs, enseignants enseignantes, étudiants étudiantes et personnel ou enseignants étudiantes de par le rapport de suprématie et de pouvoir qui les unit.

L'enquête Française virage a eu un écho très favorable car elle a permis la promulgation de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les hommes et les femmes et comportant l'article 56 concernant les dispositions relatives à la protection des personnes victimes de violence.

Aux états unis, la prestigieuse université d'Harvard a formellement interdit les relations sexuelles entre étudiants et professeurs dans le cadre d'une révision de sa politique sur le harcèlement sexuel. Cette décision intervient après que de nombreuses universités se sont mises sur la sellette pour des problèmes de violence sexuelle sur leur campus. En mai 2014 le ministère de l'éducation avait dévoilé et rendu publique une liste de 55 établissements supérieurs faisant l'objet d'une enquête fédérale sur la mauvaise gestion des plaintes sur le harcèlement et les agressions sexuelles.

Au canada le harcèlement sexuel est puni par la loi et est considéré comme un acte criminel. Les établissements d'enseignement ont des règles strictes sur ce délit et ces règles s'appliquent autant aux étudiants et enseignants qu'au personnel. Tous semblait penser que s'il y avait un milieu professionnel épargné par le harcèlement sexuel c'était bien l'université. Pourtant le scandale de l'université de Halifax où 13 étudiants ont été suspendus pour propos sexistes et incitation à la violence sexuelle. Ces étudiants ont fait un choix et voté pour un certain

nombre de leurs camarades avec lesquelles ils désireraient avoir des relations sexuelles sado masochistes. Le plus grave c'est le fait de ne pas avoir consulté les concernées (loi du harceleur face à la victime objet) et d'avoir posté leur demande sur face book, ce que les responsables universitaires ont jugé dégradants et offensants. Cependant malgré les allégations des autorités universitaires et le dépôt de plainte aucune sanction réelle n'a été appliquée et les agresseurs sont revenus en cours dans l'impunité la plus totale.

Après le lynchage d'une star de la radio canadienne accusé de harcèlement et de violence sexuelle sur neuf femmes et les dénonciations de deux députées victimes de harcèlement sexuel par des collègues, des étudiantes de l'université du Québec à Montréal l'UQUAM ont pris leur courage à deux mains et ont placardé des affichettes noires sur les portes des professeurs agresseurs. Ces mêmes étudiantes avaient créé en 1999 la brigade rose chargée de traquer les étudiants soupçonnés de harcèlement sexuel sur le campus. Les auteurs étaient dénoncés dans leur classe par les milices de la brigade, masquées pour préserver leur anonymat et garantir leur sécurité. Ce débâlage a entraîné un grand débat social révélé par l'agence la presse canadienne. Par ailleurs les associations de défense des femmes ont nettement déclaré que le Canada serait le pays des violeurs et des harceleurs de tout genre. Un rapport du centre canadien de politiques alternatives a aussi révélé que près de la moitié des étudiantes du secondaire de l'Ontario ont été victimes de harcèlement sexuel.²

Qu'en est-il en Algérie ?

Tout ce qui touche à la sexualité et aux problèmes d'ordre sexuel reste encore tabou en Algérie. Pourtant la violence sexuelle a toujours sévi et continue de faire des ravages dans toutes les couches de la société, femmes, enfants des deux sexes et quelquefois les hommes aussi. Le silence a prôné majestueusement pendant des décennies avec quelquefois de rares entraves à ce mutisme, que la presse dévoile évoquant quelques viols. Ce refoulement de la vérité réside dans des cognitions ancrées dans le psychisme des Algériens, celui de faire partie d'une race puritaine et chaste, dont la religion, l'Islam n'admet aucun écart improprie et pervers loin des préceptes fondamentaux régulant la

² Article paru le dimanche 16 novembre 2014 dans le monde intitulé « haro sur le harcèlement sexuel au Canada ».

Ethique, déontologie et harcèlement sexuel à l'université.

sexualité. Le Dr DJ Benabdellah (1999) psychiatre expert près des tribunaux d'Alger a bien illustré ce déni de l'existence d'une faille dans le dans notre profil typologique, il dit : « notre société développe des mécanismes de défense de type projectif : les tares appartiennent aux tarés, aux autres sociétés. »

Les premières associations féministes apparues ont ciblé directement la maltraitance que subissaient les femmes Algériennes mais l'accent était surtout mis sur les violences physiques que sexuelles.

Une petite lueur est apparue en 1999 dans le rapport de la FIDH présenté au comité sur l'élimination et la discrimination à l'égard des femmes. Le code de la famille a alors été critiqué comme discriminatoire à vis à vis des femmes et un item fût consacré aux violences anciennes et nouvelles contre ses dernières.

Ce code fût également critiqué par la convention CEDAW pour ses principes dégradants en matière de mariage, de divorce et de polygamie interdite seulement en théorie.

Certains amendement du code la famille émergèrent concernant les violences dont sont victimes les femmes, violences familiales, agressions par le père, les frères et les époux envers les femmes et les filles, les viols et le harcèlement sexuel n'y sont nullement mentionnés.

Le changement commença à percer après l'année 1990 où de nombreuses femmes et fillettes furent enlevées et violées par les groupes terroristes. Force fût imposée aux autorités d'étudier cette situation dramatique et de penser à opérationnaliser les amendements. Les recommandations 12 et 19 du comité de la FIDH sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes insistent sur l'inclusion de ces lois dans les rapports des pays incriminés. La déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence contre les femmes, adoptée par l'assemblée générale fait de cette lutte une obligation de tous les états. Dans le rapport présenté par les représentants Algériens il y fût quand même mentionné quelques statistiques sur les violences subies par les femmes.

- 279 femmes dont 30 mineures ont subi des coups et blessures volontaires.
- 198 dont 159 mineures d'attentats à la pudeur.

- 149 dont 7 mineures de viol.
- 99 dont 51 mineures de viol consommé ou tenté.
- 39 mineures victimes d'incitation à la débauche.

Concernant l'inceste il ne fût nullement mentionné dans ce rapport mais le Dr Benabdallah a mentionné dans ses recherches en 1997 25 cas d'incestes, 20cas.

-20 cas père- fille.

- 3 cas mère- fils.

- 2 cas frères-sœurs.

Le harcèlement sexuel n'y est nullement mentionné car dévoilé et étudié.

Depuis les années 2000 à nos jours, ce phénomène commence à apparaître dans les clameurs des femmes victimes au sein de leur lieu de travail par leurs collègues et leurs supérieurs. Il fût aussi la cause de nombreuses démissions par celles qui refusent d'être des objets sexuels.

Les faits à l'université Algérienne

Le harcèlement sexuel dans les universités Algériennes est sorti du l'ombre et se pratique au vu de tous dans l'impunité la plus totale. IL est devenu une forme de corruption intellectuelle par lequel se règlent les conflits d'intérêt. Les étudiantes sont sous la merci des enseignants harceleurs qui exercent leur pouvoir dévastateur dans la totale légalité sans jamais être inquiété car sûr de la non dénonciation .Il semblerait que ce fléau soit et qu'il soit entré dans les mœurs et qu'il ait tendance à se banaliser. En effet, les maîtres chanteurs harceleurs sont connus et couverts par les responsables Administratifs et pédagogiques qui sont souvent eux-mêmes enseignants, pour deux raisons :

- Soit ils sont eux-mêmes harceleurs et refusent d'incriminer les enseignants visés par peur d'être eux-mêmes dénoncés.
- Soit comme certains le prétendent par refus d'entacher la réputation de l'université.

A cause de cet omerta qui continue à régner dans les campus universitaires, les étudiantes victimes sont livrées à elles mêmes sans aucun soutien ni aide morale. Celles qui refusent de se plier et de céder

Ethique, déontologie et harcèlement sexuel à l'université.

préfèrent abandonner leurs études et rentrer chez elles. C'est tout un avenir et une carrière qui sont brisés dans l'indifférence la plus injuste. D'autres par contre malgré leur dégoût, rentrent dans les rangs de la course effrénée pour la réussite et l'obtention du diplôme quelques soient les moyens utilisés. La fin les justifiera.

Les étudiants sont très au courant et très conscients de l'illégalité et de l'immoralité de ces procédures mais ne font rien pour les dénoncer et y mettre fin. Certes ils en parlent entre eux et parfois avec leurs enseignantes mais ne vont pas plus loin par peur des représailles de la part des harceleurs. Ils affirment également que les victimes honnêtes n'ont aucune preuve à présenter et que celles qui cèdent ont des copies exemplaires méritant les notes reçues dans la mesure où elles ont eu le sujet avant le contrôle.

Certains étudiants n'admettent pas qu'on parle de harcèlement sexuel et incriminent leurs camarades de promotion. Selon eux, elles utilisent leurs atouts physiques pour attirer les enseignants dragueurs et obtenir la bonne note. Certaines disent-ils ne viennent jamais aux cours et se retrouvent les premières de leur promotion. C'est un fait que nous avons-nous même remarqué et qui se généralise dans la mesure où nous avons constaté la création d'un réseau d'enseignants harceleurs qui s'échangent les étudiantes consentantes et souvent les plus vulnérables. Certains dérapages ou incidents assez graves ont eu lieu où un enseignant lors d'un contrôle a subtilisé la copie d'une bonne étudiante pour la donner à celle qu'il harcelait pour qu'elle accepte ses avances.

Après la découverte de la supercherie, l'étudiante a été traduite devant un conseil de discipline mais l'enseignant malgré des preuves accablantes(SMS) n'a nullement été inquiété.

C'est donc la dépravation, la déliquescence et le chantage qui prônent à l'université Algérienne et qui sont en grande partie responsable de la baisse catastrophique du niveau de formation.

Devant la gravité de la situation, l'ancien ministre de l'enseignement supérieur, Harraoubia a commandée une enquête par le biais du centre de recherche en déontologie sociale et culturelle (CRDSC). L'enquête a été menée dans 15 wilayas du pays dans les filières droit, informatique, biologie, commerce, langues, médecine, sciences économiques et mathématiques. Elle a révélé que 45% des étudiantes Algériennes ont

été victimes de harcèlement sexuel et 37% des étudiantes étrangères. C'est un constat sans véritable assainissement ni sanctions effectives malgré la l'incrimination par 60% des étudiantes des enseignants coupables de ce qu'elles appellent des actes indignes, sous l'aspect d'échanges physique en contre partie c'est la réussite, de promesse d'argent et de promotion, de flatteries sur l'aspect physique en cours devant les autres, d'attouchements et baisers furtifs. Les harceleurs exercent aussi dans les bureaux privés lors des consultations de copies ou des encadrements de thèse. Ce dernier pose de sérieux problèmes et nul n'ignore en cas de refus de la victime combien il est difficile de changer d'encadreur. En effet pour punir la thésarde récalcitrante l'enseignant harceleur refuse de signer le désistement Ce deuxième harcèlement d'ordre moral cette fois ci pousse la victime à l'abandon et à la démission. C'est un contexte compliqué qui enchevêtre monde professionnel et monde scolaire. Les relations de dépendances qui lient étudiants enseignants, directeurs de thèse et thésards, favorise le harcèlement et rend difficile la dénonciation.

Que faire ?

Tout doit partir du ressenti des victimes. Le malaise et ressentiment expriment l'existence d'un problème qu'il faut prendre au sérieux. La victime doit exprimer son non consentement explicitement si elle peut dire non et stop ou implicitement en déployant des stratégies d'évitement et de refus.

- Eviter de se retrouver seul avec le harceleur en refusant les rendez- vous au bureau ou au domicile.
- En cas d'obligation se faire accompagner par une ou un camarade de promo. Ainsi protégée, la victime ne court plus de danger. Quand il est seul avec sa victime, le harceleur prend le contrôle de la relation et décide que la réaction de l'autre ne compte pas. Il fait fi de son refus et de son mal-être, dominant sa victime physiquement et psychologiquement. La victime peut même encourir un viol. La meilleure stratégie des harceleurs reste l'isolement de la victime et la propagation de rumeurs malsaines sur elle pour la décrédibiliser au cas où elle en parlerait.
- Il faut aussi garder des preuves du harcèlement .Le sentiment de toute puissance, d'impunité et de déni des harceleurs les pousse

Ethique, déontologie et harcèlement sexuel à l'université.

- à commettre des erreurs en laissant des traces tels que des e-mails ou des SMS.
- Enregistrer aussi des conversations et pousser le harceleur à des confidences compromettantes.
- Demander conseil et aide à des personnes proches, présentes dans l'enceinte universitaire, telles que les enseignantes et le médecin de l'université.
- Porter l'affaire devant les syndicats étudiants et les associations féministes si elles existent.
- En dernier recours, porter plainte auprès des responsables universitaires puis si besoin est aller au pénal. Les sanctions universitaires sont pratiquement inexistantes et le conflit est souvent réglé à l'amiable car il s'agit de la parole d'un cadre supérieur, d'un enseignant de haute notoriété contre celle d'une petite étudiante sur qui on reporte la faute.
- Créer des cellules d'écoute regroupant enseignants, étudiants, personnel administratif et surtout spécialistes, médecins et psychologues.

Conclusion

Le harcèlement sexuel à l'université reste un fléau incontrôlé et incontrôlable car non quantifiable. Ce qui le rend plus délicat c'est la peur des représailles ressentie par les victimes qui préfèrent s'effacer que d'affronter étant sûres de la non solidarité de la part de leurs pairs qui préfèrent ne pas compromettre leur cursus en prenant partie avec elles. Cette solidarité se retrouve par contre chez les enseignants hommes qui sont logés à la même enseigne et qui font fi de toute déontologie en refusant de soutenir des victimes esseulées et fragiles.

Bibliographie

Bereni, L., Lepinard, E., Lieber, M. (2003). Contre le harcèlement sexuel et les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur : quelles réponses politiques et institutionnelles?. *Nouvelles Questions Féministes*, Vol.2, n° 1.

Salmona M. (2013). Le viol, crime absolu. in Le traumatisme du viol. *Revue santé mentale*, 176, 20-28.

Salmona, M. (2013). *Le livre noir des violences sexuelles*. Paris : Dunod.